



Fumeurs au bureau

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 mai 2004

Bonjour,

Je vous avais contactés au mois de septembre 2002 car la loi Evin n'était pas respectée dans le cabinet d'avocats où je travaille (l' open space où je travaille servait de fumoir, les avocats, comptables, venant se droguer en compagnie de mes deux collègues grosses fumeuses). Le problème a été résolu depuis (apparemment, ils étaient au courant de votre existence et craignaient que je porte plainte, puisque cela commençait à se faire), et je vous en remercie.

Par contre, l'un de mes employeurs est un très gros fumeur (1 à 2 paquets par jour), et il fume en permanence dans son bureau en l'absence de son collègue. En général, il ferme sa porte, mais il suffit que j'entre 5 mn dans son bureau pour empester la cigarette et avoir des sensations de brûlures oculaires . De plus, il lui arrive d'oublier de fermer sa porte et la fumée envahit le couloir et l' open space où je travaille, ce qui est extrêmement désagréable.

Son bureau qu'il partage avec une autre personne doit-il être assimilé à un bureau privé, ou bien à un lieu collectif, vu qu'il y tient parfois de courts rendez-vous ou des réunions de travail ? A partir du moment où j'y entre, ne fût-ce que pour quelques minutes, cette pièce devient-elle alors un lieu collectif ? Quel recours puis-je avoir dans ce cas ?

Merci de votre réponse.

Cordialement Anne

Réponse :

Nous sommes toujours ravis quand nous pouvons aider les victimes du tabagisme passif à régler leur problème à l'amiable

Un grand pas est franchi, vous devriez pouvoir profiter de cette synergie pour arriver au bout du chemin. Le bureau n'est pas individuel puisqu'il est occupé par deux personnes. Il sert, de plus, de salle de réunion, ce qui définitivement le contraint à être considéré comme espace non-fumeur en vertu de article R. 3511-4 du code de la santé publique.

Comment pratiquer ? nous pouvons vous faire confiance puisque vous avez réussi une première fois, mais nous nous tenons à votre disposition pour toute aide ou tout courrier que vous jugeriez nécessaire.